

Après entente avec Mademoiselle Perrut et Monsieur le Sous-Préfet d'Eure et Loir, nous avons d'un commun accord examiné les moyens de regrouper dans une seule localité les enfants de Pierrefitte, évacués sous la responsabilité de la Direction de l'Enseignement.

Je dois au préalable indiquer que contrairement à tout ce qui a été dit et écrit, les enfants de Pierrefitte évacués sur Dreux l'ont été, compte tenu des circonstances, dans les meilleures conditions possibles.

Pour le groupe des filles à l'arrivée elles avaient été logées sous la direction de Melle Ferrut, à l'école pratique de jeunes filles de Dreux, ensuite au collège des filles, les garçons depuis le début de leur évacuation se trouvaient fixés au collège Retrou.

L'objet de la délégation effectuée le 21 septembre n'aurait pas eu un caractère impératif, si ce n'était que les enfants de Pierrefitte logés provisoirement dans des locaux scolaires appartenant à la ville de Dreux, n'étaient évacués à nouveau pour faire place à l'autorité militaire, pour y installer des hôpitaux susceptibles d'y soigner les malades, et que d'autre part il est nécessaire et urgent de procéder cette fois à la fixation définitive des enfants de Pierrefitte. Une première localité avait été retenue, Anet, distante de 15 Km de Dreux, nous risquions là de voir les enfants dispersés, alors que la solution au contraire doit être que les enfants d'une même communauté doivent être groupés.

C'est alors que Monsieur le Sous-Préfet d'Eure et Loir, dont j'évalue la bienveillance et l'amabilité, nous a proposé le village d'Abondant, nous nous sommes rendus sur place, et avons, d'un commun accord entre Madame Guingand Directrice du groupe Jean Jaurès, qui nous accompagnait, M. le Sous-Préfet et moi-même, arrêté définitivement ce village.

Pour les filles, elles seront logées au château d'Abondant, c'est-à-dire dans les dépendances, qui, sans exagération, valent tant par leur tenue que par leur propreté, les meilleurs hôtels parisiens; c'est ainsi qu'une grande salle peut être aménagée en classe, les enfants sont logés par pièces séparées à raison de 4 ou 5 par chambre, eau courante, chaude et froide, avec un lavabo par chambre, chauffage central, électricité, W.C. le tout d'une propreté méticuleuse.

Pour les garçons, ils seront logés à l'Hôtel Saint-Pierre, cet hôtel comprend une vaste salle de bal dans laquelle peut être installé le dortoir, au point de vue de l'enseignement une partie du bâtiment d'une école libre a été réquisitionnée, il y aura lieu pour le chauffage d'y installer un poêle godin.



Voici pour les dispositions d'habitation.

Maintenant pour le règlement de détails de la vie de ces enfants;

1°) la nourriture, elle peut se faire de deux façons, ou proposer une somme forfaitaire à 2 restaurateurs, l'un qui se trouve en face du château où se trouveront les filles, l'autre à proximité de l'hôtel où seront hébergés les garçons.

Si un accord venait à se réaliser sur ces deux points, il ne serait pas nécessaire d'avoir à demeure une cantinière, ni de prévoir la location d'une plus forte cuisinière pour pouvoir procéder à la cuisson des aliments, dans le cas contraire il nous faudra donc employer une cantinière sur place, et la location de la cuisinière..

Au moment où j'établis ce rapport, Monsieur Breton instituteur à Abondant, qui fait les fonctions de secrétaire général de la Mairie, nous donnera pas téléphone les indications nécessaires pour savoir dans quel sens nous devons réaliser notre organisation.

2°) Pour l'enseignement.

Il y a lieu pour l'enseignement d'en prévoir dès maintenant les difficultés, la question de l'acheminement du matériel scolaire, le matériel existant à Pierrefitte pouvant être manutentionné et fixé sur place; il sera tenu <sup>compte/</sup> de l'âge de chaque enfant pour que le matériel, telles que les tables notamment leur soient accessibles, comme elles le sont à l'ordinaire à Pierrefitte.

Pour les fournitures scolaires, cahiers, crayons, porte-plumes, etc.... les deux directrices, Madame Guingand et Mademoiselle Perrut, cette dernière restant sur place, verront à prévoir aux nécessités de ces 2 classes.

Ce matériel ayant été commandé pour être utilisé pour la rentrée des classes au mois d'octobre, aucune dépense autre que celle de la manutention ne peut être entrer en ligne de compte; il y aura lieu également de fournir un poêle godin, gros calibre pour le chauffage de la classe dans laquelle les garçons recevront leur enseignement.

3°) Couchage.

Maintenant se pose la question du couchage, dans les dépendances du château d'Abondant dans lesquelles se trouveront les filles, dépendances mises gracieusement à notre disposition par le propriétaire avec quelques lits qu'il a bien voulu mettre également à notre disposition, en tenant compte que pour les garçons le couchage est à réaliser, c'est donc l'achat de lits en fer qui se pose, et dont le chiffre approximatif est de 70, ainsi que la fourniture de matelas en paille.



L'enseignement fournit les couvertures de laine. Pour protéger les paillasse il sera nécessaire de prévoir l'achat de 80 alèzes.

-----

Voici donc exposée le plus succinctement possible la situation des jeunes enfants de Pierrefitte, ils sont à l'heure actuelle au nombre de 86, quelques départs sont prévus deux ou trois; Mademoiselle Perrut continue à s'occuper des filles, Mr Pihet des garçons.

C'est donc sur la base de ces propositions que je vous invite à discuter et à prendre des décisions urgentes, l'autorité militaire, je vous le répète, ayant réquisitionné les locaux dans lesquels se trouvent les enfants de Pierrefitte pour y installer des hôpitaux militaires.

CONCLUSION- Le séjour à Dreux des enfants, d'une façon générale, a été très supportable, j'ai questionné les femmes de services, la nourriture était assez abondante, ainsi que chez les garçons il y en avait même trop.

La question du couchage chez les garçons qui au début ont eu des matelas de laine, leur fut <sup>ont</sup> substitués par des matelas de paille, au bénéfice de l'autorité militaire pour soigner les malades. Je puis même ajouter que du point de vue médical, les lits de paille pour les enfants sont de beaucoup préférables aux matelas de laine.

Egalement au cours de cette délégation, j'ai pu me rendre compte et c'est la chose la plus étonnante, que les enfants n'avaient pas reçu de leurs parents des nouvelles depuis le jour où ils sont partis, et que d'autre part la majorité de ces enfants sont privés de linge de corps, il y aura lieu de prévoir, mais ceci est une autre affaire, par la caisse des Ecoles, à ce que ces enfants, vu l'arrière saison qui s'annonce précoce, de leur donner des vêtements d'hiver et d'autres accessoires très utiles.

J'invite donc les Membres du Bureau Municipal à examiner les propositions que je leur fais, et ceci dans la manière la plus urgente, pour que dès la semaine prochaine nous puissions donner affirmativement notre accord à Monsieur le Sous-Préfet de l'Eure et Loir.